

# WHISTLEBLOWING :

## Où en êtes-vous ?

ECL #138

.....

Le **whistleblowing**, ou la dénonciation d'actes répréhensibles, désigne la **pratique par laquelle un individu signale des comportements illégaux, non éthiques ou dangereux observés au sein d'une organisation**. Ces comportements peuvent inclure la **fraude, la corruption, les violations de lois, les risques pour la santé et la sécurité, ou d'autres actes contraires à l'intérêt public**.

**Les lanceurs d'alerte, ou "whistleblowers", peuvent révéler ces informations à des autorités internes de l'organisation** (comme des supérieurs hiérarchiques ou des départements de conformité) ou à des **entités externes** (comme des régulateurs gouvernementaux, des médias, ou des organismes de lutte contre la corruption). Ces signalements se font en toute **confidentialité pour protéger les lanceurs d'alerte** contre les représailles.

Cette pratique est devenue un **outil crucial pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans le secteur des entreprises**.

### Le cadre réglementaire

En France, la protection des **lanceurs d'alerte a été initialement renforcée par la loi Sapin II** (Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique), qui a **mis en place des mesures pour protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles et pour instaurer des canaux de signalement sûrs et confidentiels au sein des entreprises**.

**La loi Wasserman de mars 2022** est venue **renforcer ces mesures déjà existantes, allant au-delà des exigences minimales de la directive européenne 2019/1937**. Ainsi, Depuis son **entrée en vigueur le 1er septembre 2022**, la loi exige que les **entreprises publiques ou privées de plus de 50 salariés, les personnes morales de droit public employant au moins 50 agents ou salariés, ainsi que les communes de plus de 10 000 habitants mettent en place des canaux de signalement sécurisés**. Ces canaux doivent garantir la confidentialité et la sécurité des lanceurs d'alerte.



## Principaux points de renforcement apportés par la loi Wassermann :

- Statut du lanceur d'alerte** : La loi Wassermann **élargit la définition des lanceurs d'alerte et désigne « une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime ou un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, une violation du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement ».**
- Création du statut de « Facilitateur » : Protection de l'entourage des lanceurs d'alerte qui bénéficie désormais d'une protection contre les représailles.** Il peut s'agir de personnes physiques ou de personnes morales à but non lucratif, telles que des associations ou des syndicats.
- Sanctions** : Des **sanctions plus sévères** à l'encontre des employeurs ou les individus prenant des mesures de représailles contre les lanceurs d'alerte, **pouvant entraîner jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 60,000€ d'amende.**
- Extension de la protection** : La loi **élargit la liste des représailles interdites et des personnes protégées**, tout en **renforçant la protection juridique des lanceurs d'alerte.**
- Canaux de signalement multiples** : Elle impose aux entreprises de **mettre en place plusieurs canaux de signalement (internes et externes)** pour permettre aux lanceurs d'alerte de choisir le moyen le plus sûr et le plus approprié pour dénoncer les infractions.
- Renforcement de la confidentialité** : Des mesures strictes sont imposées pour **garantir la confidentialité** des signalements et protéger l'identité des lanceurs d'alerte, **en conformité avec le RGPD.**
- Responsabilité personnelle** : La loi introduit la **responsabilité personnelle des dirigeants et responsables d'organisation en cas de non-respect des obligations** de protection des lanceurs d'alerte.



En renforçant la protection des lanceurs d'alerte, la loi Wassermann contribue à promouvoir une **culture d'intégrité** et de **responsabilité au sein des entreprises, alignant ainsi leurs pratiques avec les principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).**

## Quelles obligations pour les entreprises ?



### 01 Revu du règlement intérieur

Réviser le règlement intérieur pour intégrer les nouvelles obligations de protection des lanceurs d'alerte, en définissant clairement les procédures de signalement et les garanties de confidentialité.



### 02 Mise en place d'un cadre procédural

Établir un cadre procédural robuste pour la gestion des signalements, incluant la nomination de responsables dédiés, des étapes claires pour la réception, l'examen et le traitement des alertes, ainsi que des mécanismes de suivi et de rétroaction.



### 03 Responsabilité et conformité

Renforcer la responsabilité des dirigeants et des responsables d'entreprise pour assurer la conformité avec les exigences légales de protection des lanceurs d'alerte, y compris la mise en œuvre efficace des politiques et procédures établies.



### 04 Dispositif d'alerte sécurisé

Créer et promouvoir des canaux de signalement sécurisés et accessibles, tant internes (par exemple, via une plateforme en ligne sécurisée) qu'externes, afin de faciliter la dénonciation confidentielle des pratiques illégales ou contraires à l'éthique tout assurant la protection des données personnelles des lanceurs d'alerte.



### 05 Mesures préventives et correctives

Adopter des mesures préventives pour promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité, telles que des audits périodiques, des évaluations de conformité et des actions correctives rapides en réponse aux signalements validés.



### 06 Formation et sensibilisation continue

Former régulièrement sur les procédures de signalement et les protections accordées aux lanceurs d'alerte.

## Dispositif Whistleblowing : un levier de prospérité

- **Renforcement de la confiance** : Démontrer l'engagement envers la **transparence, la responsabilité et le respect des normes éthiques**, ce qui renforce la confiance des partenaires, clients, collaborateurs.
- **Réduction des risques financiers** : Atténuer les risques de **sanctions réglementaires et pénales**.
- **Réduction du risque d'image** : **Prévenir les comportements répréhensibles qui pourraient nuire à la réputation de l'entreprise**, en signalant rapidement les pratiques non éthiques ou contraires aux valeurs de RSE.
- **Amélioration de la gouvernance d'entreprise** : En facilitant la détection et la correction rapide des comportements non conformes, le dispositif whistleblowing contribue à **renforcer la gouvernance d'entreprise et à éviter les défaillances de gestion**.
- **Culture d'intégrité et d'éthique** : Améliorer les **performances en matière de RSE** en favorisant une **culture d'intégrité et de responsabilité** au sein de l'entreprise (gestion responsable des risques sociaux et environnementaux, respect des droits humains et des normes de travail)

Le whistleblowing se révèle être bien plus qu'un simple outil de dénonciation au sein des entreprises. Il est **essentiel pour promouvoir la transparence et une gouvernance d'entreprise solide**. En instaurant des mécanismes efficaces, les entreprises se protègent contre les risques tout en renforçant leur réputation et en démontrant leur engagement envers des pratiques durables et éthiques. C'est donc un élément crucial pour assurer une croissance durable et maintenir la confiance des partenaires à long terme.

**Cometh Consulting**, cabinet de conseil **spécialisé en conformité réglementaire**, propose une **gestion complète des alertes whistleblowing**. En tant qu'experts en audit, nous offrons des solutions personnalisées adaptées aux besoins spécifiques de votre organisation. Nous garantissons une **mise en œuvre efficace et conforme, répondant aux défis de gouvernance et d'éthique** que vous rencontrez.

**RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT POUR UN NOUVEL ÉCLAIRAGE...**  
**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR VOS BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT.**

**CONFORMITE REGLEMENTAIRE - DATA MANAGEMENT - GESTION DE PROJET - FORMATION & SENSIBILISATION**



**Cabinet de conseil en Organisation et Systèmes d'Information**  
 Créer de la valeur et s'engager sur la réussite.  
**Ensemble.**

